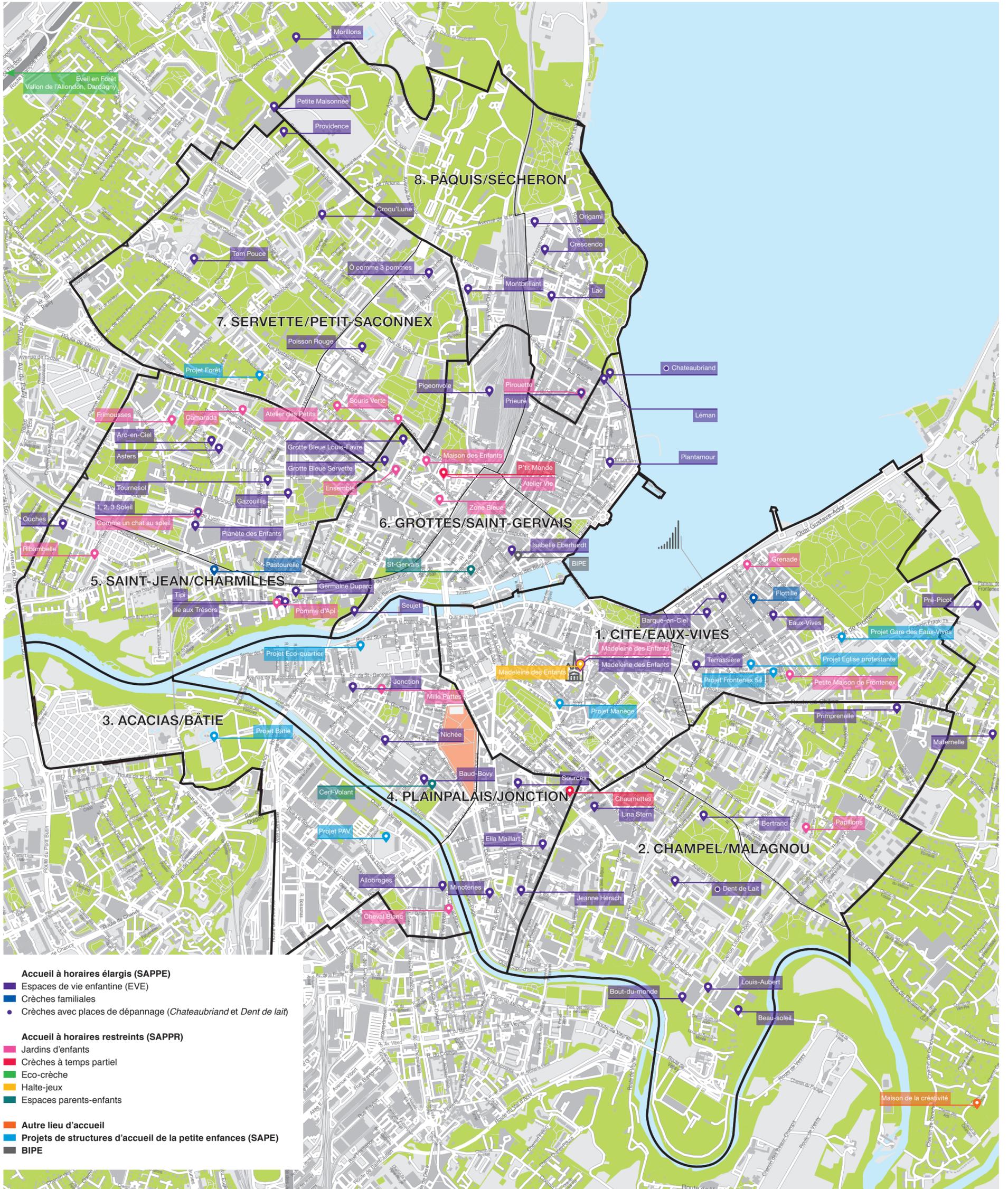




# LOCALISATION DES STRUCTURES ET AUTRES LIEUX D'ACCUEIL ET D'ACTIVITÉS DE LA PETITE ENFANCE SUBVENTIONNÉS PAR LA VILLE DE GENÈVE ET SES PARTENAIRES



Source : République et Canton de Genève, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Direction de la mensuration officielle. Décembre 2020

Cette carte présente la localisation des lieux d'accueil et d'activité de la petite enfance sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi que celle des projets de structures à venir. Au centre de ce dispositif se trouve le Bureau d'information petite enfance (BIPE) qui centralise les inscriptions pour toutes les structures subventionnées par la Ville et qui diffuse des informations aux familles et aux partenaires.

Ces informations, les critères d'accès aux structures, les formulaires d'inscription ainsi que tous les détails relatifs aux différentes structures sont accessibles sur le site internet de la Ville de Genève - [www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch).

## Découpage géographique

Cette carte utilise le découpage de la ville de Genève en 8 secteurs géographiques. Ces derniers sont définis à partir des 128 sous-secteurs statistiques de la ville de Genève établis par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

## Genève, ville sociale et solidaire

[geneve.ch](http://geneve.ch)

## Typologie des structures d'accueil

Le Règlement cantonal sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour, J 6 29.01 pose la base de la typologie des structures.

L'accueil à horaires élargis est pratiqué dans *Les espaces de vie infantine (EVE)* ou *crèches* qui accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à leur entrée à l'école, pour une fréquentation régulière. On distingue les EVE/crèches à *plein temps*, ouverts toute la journée avec repas; les EVE/crèches qui proposent des *places de dépannage*, pour les situations d'urgence, ouvertes à plein temps, limitées dans la durée; les crèches familiales qui emploient des assistantes de *crèches familiales* et offrent, en parallèle, un espace collectif de jeux, d'échanges et de formation.

L'accueil à horaires restreints est pratiqué dans *les jardins d'enfants (JE)* qui accueillent les enfants dès l'âge de 2 ans (parfois dès 18 mois) jusqu'à leur entrée à l'école. Ils sont ouverts à la demi-journée, tous les jours ou quelques jours par semaine et les enfants y sont inscrits pour un taux de fréquentation régulier, à temps partiel. L'accueil à horaire restreint concerne également les EVE/crèches à *temps partiel*, ouverts uniquement sur des demi-journées; une *halte-jeux* destinée aux enfants de 18 mois jusqu'à l'entrée à l'école, et offrant un accueil limité à deux ou trois heures, mais aussi deux espaces d'accueil *parents-enfants*, ainsi qu'un espace enfants dans le cadre de l'accueil migrant et de la formation d'adultes.

## Contacts

Service de la petite enfance  
24 avenue Dumas  
Case postale 394  
1211 Genève 12  
022 418 81 00

## geneve.ch

## Informations et inscriptions

Bureau d'information petite enfance (BIPE)  
rue du Cendrier, 8  
1201 Genève  
022 418 81 81